



Résultats de recherche émergents

Août 2012 | Number 12-5

Résultats des programmes d'emploi pour les délinquants : incidence de la participation au programme d'emploi de CORCAN

MOTS CLÉS : CORCAN, emploi des délinquants, résultats des programmes d'emploi en milieu correctionnel

Pourquoi nous effectuons cette étude

Environ 60 % des délinquants sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) ont des besoins en matière d'emploi cernés au moment de l'évaluation initiale. Les programmes d'emploi constituent l'une des principales interventions correctionnelles offertes aux délinquants pris en charge par le SCC. CORCAN est un des éléments essentiels du programme de réadaptation. Il offre de la formation professionnelle aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et les aide à acquérir des compétences qui améliorent leur employabilité. Outre des occasions de formation professionnelle et de certification ainsi que d'acquisition de compétences générales favorisant l'employabilité, CORCAN donne aux délinquants la possibilité d'acquérir une expérience de travail et une formation professionnelle en cours d'emploi dans ses unités de production. Le SCC s'intéresse à l'incidence de la participation des délinquants au programme d'emploi de CORCAN sur leurs résultats correctionnels.

Ce que nous faisons

Les auteurs de la présente étude ont comparé les résultats relatifs aux activités d'emploi en établissement pour trois groupes de délinquants : ceux qui ont travaillé dans des unités de production de CORCAN, ceux qui ont été affectés à un emploi en établissement par le SCC et ceux qui n'ont participé à aucun programme de CORCAN ni n'ont été affectés à aucun emploi par le SCC durant leur incarcération. Les analyses ont porté sur les taux d'accusations d'infraction disciplinaire et de placements en isolement, le nombre de jours jusqu'à la libération, le type de la première mise en liberté, l'obtention et le maintien d'un emploi dans la collectivité, toute réincarcération de ces délinquants dans un établissement fédéral et les révocations de la libération à la suite d'une nouvelle infraction.

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

- Les délinquants ayant participé au programme d'emploi de CORCAN présentaient un taux de placements en isolement inférieur à celui enregistré pour les délinquants employés par le SCC et pour ceux sans emploi.
- Les délinquants participant au programme d'emploi de CORCAN avaient à leur compte moins d'accusations d'infraction disciplinaire que les délinquants employés par le SCC.

- Soixante et un pour cent des délinquants employés dans des ateliers de CORCAN se sont vu accorder une semi-liberté, alors que parmi les délinquants employés par le SCC, il y en avait 41 % et parmi ceux sans emploi, 51 %.
- Les délinquants employés par CORCAN étaient beaucoup plus susceptibles que ceux employés par le SCC (1,09 fois) et ceux sans emploi (1,37 fois) d'obtenir un emploi dans la collectivité, même après la prise en compte de facteurs de risque importants.
- On a pu constater que la probabilité d'obtenir une libération discrétionnaire et de trouver un emploi dans la collectivité augmentait lorsque le délinquant avait non seulement été employé par CORCAN, mais qu'il avait également obtenu un certificat de formation professionnelle.

Il a été établi que la participation au programme d'emploi de CORCAN n'avait pas une grande incidence sur la période pendant laquelle les délinquants conservaient leur premier emploi après la mise en liberté.

Même si la présente étude n'a pas permis de démontrer un lien entre la participation au programme d'emploi de CORCAN et la réduction du taux de récidive, elle a permis de constater que les délinquants ayant un emploi dans la collectivité sont presque trois fois moins susceptibles de voir leur liberté sous condition révoquée à la suite d'une nouvelle infraction que ceux n'ayant pas d'emploi, ce qui est conforme aux résultats de recherches antérieures.

Ce que cela signifie

Les résultats de recherche émergents semblent indiquer que CORCAN aide les délinquants à trouver un emploi après la mise en liberté, mais soulèvent la question de la façon dont on peut les aider à conserver cet emploi, facteur qui pourrait prévenir la perpétration d'une nouvelle infraction. Les constatations démontrent également l'importance de l'emploi dans la collectivité pour la réduction de la probabilité de récidive et de réincarcération dans un établissement fédéral.

Préparé par : Amanda Nolan

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975

recherche@csc-scc.gc.ca

